

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-5-1

Séance du vendredi 11 septembre
2020

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PROGRAMMATION 2019 CHANGEMENT D'UN MAÎTRE D'OUVRAGE BENEFICIAIRE DE SUBVENTION

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. MULLER.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. KLINKERT donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à M. GRAPPE

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de Développement Territorial (PDT), à son règlement et aux autorisations de programme qui en découlent,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-5-2 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,

- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2019-10-5-7 du 15 novembre 2019 relative à la Politique de Développement Territorial et attribuant notamment la subvention objet de la présente délibération,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 2 juillet 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la modification du bénéficiaire de la subvention, à savoir le remplacement de l'Association Sports et Loisirs de DESSENHEIM par la commune de DESSENHEIM, d'un montant de 190 000 €, représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 475 000 € TTC, attribuée par la Commission Permanente du 15 novembre 2019 pour la réhabilitation de la salle polyvalente de DESSENHEIM,
- Prend acte que, pour le dossier cité ci-dessus, le montant subventionnable de 475 000 € sera pris en compte en HT et non en TTC, étant donné que le bénéficiaire de la subvention est désormais la commune de DESSENHEIM,
- Précise que cette subvention a fait l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires. Le crédit correspondant sera prélevé du programme F233, imputation 204-74-204142-28423-006 du budget départemental.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT



Remy WITH

Adopté à l'unanimité